



**Élection spéciale de
novembre 2023**

**Brochure de l'électeur du
comté de Deschutes en
français**

OREGON SOS

Brochure de l'électeur



Élection spéciale du 7 novembre 2023.

Cette brochure de l'électeur est fournie afin de lui fournir des informations supplémentaires sur cette Mesure. Votre bulletin de vote ne contiendra que les questions sur lesquelles vous avez le droit de voter, en fonction de votre lieu de résidence. Le texte des déclarations est imprimé tel que présenté.

Emplacements des sites de dépôt des bulletins de vote

Ouverture dès le vendredi 20 octobre: Disponibles 7 jours sur 7
Jour du scrutin, mardi 7 novembre: ouverture jusqu'à 20 heures

Bend

Centre des services de Deschutes (Deschutes Services Center)

1300 NW Wall St, Bend

(À pied et Passage en voiture, boîte de dépôt extérieure située sur le côté ouest du bâtiment)

La Pine

Bibliothèque publique de La Pine (La Pine Public Library)

16425 1st St, La Pine

(1st St & Huntington Rd)

Redmond (nouveaux emplacements)

Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire) (Deschutes County Expo Center (Fairgrounds))

3800 SW Airport Way, Redmond

(Boîte située sur le rond-point à l'extrémité Est du parking)

Parking en face du Parc Centennial (Centennial Park)

(Déplacée temporairement de la Bibliothèque de Redmond (Redmond Library))

716 SW Evergreen Ave, Redmond

(Boîte située à l'extrémité Nord du parking)

-- OU --

Postez l'enveloppe de retour affranchie contenant votre bulletin de vote avant **20h00, le mardi 7 novembre 2023**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote. Seront seulement acceptés les bulletins de vote postés et oblitérés par le United States Postal Service (USPS, de son acronyme anglais) avant 20 h le jour du scrutin, et reçus par le Greffier du Comté avant le mardi 14 novembre.

Bureau du Greffier du Comté, 1300 NW Wall St, Suite 202 (2nd Floor), Bend

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h | Jour du scrutin, de 7 h à 20 h

-- Des isolements sont disponibles --

Informations sur le vote

Inscription au vote

Pour bénéficier du droit de voter à l'élection spéciale du 7 novembre 2023, une carte d'enregistrement de l'électeur dûment remplie doit être envoyée au plus tard le mardi 17 octobre 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être inscrit et voter en Oregon, vous devez être:

1. Résident de l'État d'Oregon
2. Citoyen des États-Unis
3. Âgé d'au moins 18 ans le jour de l'élection.

Vous devez actualiser votre inscription si:

1. Votre résidence ou votre adresse postale a changé
2. Votre nom a changé
3. Vous souhaitez modifier votre affiliation à un parti.

Remarque importante:

Si vous avez déménagé ou changé de nom, et si vous n'avez pas encore actualisé votre inscription, vous restez admissible au vote. Appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 pour de plus amples informations.

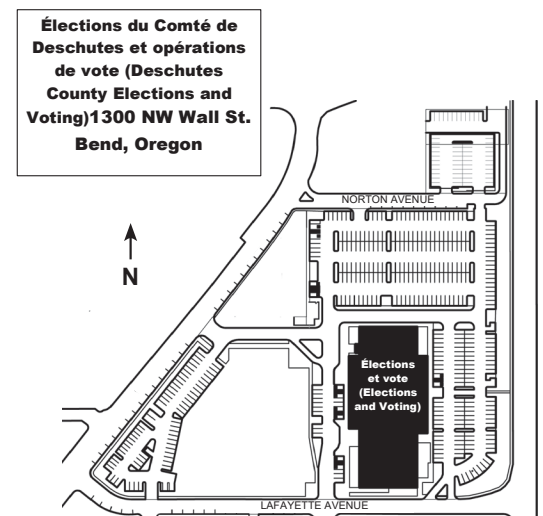
Électeurs handicapés:

Si vous avez besoin d'aide pour voter ou déposer votre bulletin, appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547. Nous mettrons à votre disposition deux employés pour vous aider à voter. Vous pouvez également vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne de confiance, mais qui n'est pas affiliée à votre employeur ou à votre syndicat.

Une édition audio de la brochure de l'électeur est disponible. Pour la commander, veuillez contacter Ressources pour la vie autonome (Independent Living Resources) au (503) 232-7411 ou TTY (503) 232-8408.

Contact :

Élections du Comté de Deschutes
(Deschutes County Elections)
(541) 388-6547 [Deschutescounty.gov/elections](https://www.deschutescounty.gov/elections)
1 (866) ORE-VOTES (se habla Español)
www.oregonvotes.gov
TTY 1 (800) 735-2900



Instructions de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra les éléments suivants:

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie à signer
- Brochure de l'électeur

Examinez votre bulletin de vote officiel et votez:

Examinez votre bulletin de vote officiel et repérez l'ovale de réponse du candidat ou de la Mesure de votre choix pour chaque scrutin. Pour voter, remplissez complètement l'ovale (●) à côté de vos choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.

Réexaminez votre bulletin de vote:

Assurez-vous d'avoir correctement marqué votre choix pour chaque scrutin. Votre bulletin de vote officiel peut présenter des scrutins imprimés des deux côtés du bulletin.

Préparation au renvoi de votre bulletin de vote:

Insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour préaffranchie. Le personnel électoral veillera à la confidentialité de votre bulletin de vote. Lisez la déclaration de l'électeur sur l'enveloppe de retour et signez dans la case de signature.

Signature de votre enveloppe de retour du bulletin de vote:

Votre bulletin de vote ne sera pas compté si l'enveloppe de retour n'est pas signée. Chaque signature est vérifiée par rapport à la signature d'inscription figurant au dossier et cette dernière doit correspondre pour que le bulletin soit compté.

Retour de votre bulletin de vote

- **Par courrier:** Retournez votre bulletin dans votre enveloppe de retour de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est requis. Postez votre bulletin de vote au plus tard le mardi 7 novembre 2023
- **À un site de dépôt officiel:** Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour du scrutin. L'affranchissement n'est pas nécessaire.

N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote. Certains bulletins peuvent comporter des scrutins/des Mesures sur les deux côtés.

Comment voter

1. Remplissez votre bulletin de vote

- Pour voter, remplissez complètement l'ovale à côté de votre choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre
- Pour voter pour une personne qui ne figure pas sur le bulletin, remplissez l'ovale à côté de la ligne « write-in » (inscription manuelle), puis écrivez proprement le nom de la personne sur la ligne prévue à cet effet. N'inscrivez pas le nom d'un candidat qui figure déjà sur le bulletin de vote
- Vous n'êtes pas obligé de voter sur tous les scrutins. Ceux pour lesquels vous votez compteront quand même.

2. Recherchez les erreurs

- Si vous votez pour plus d'options que celles autorisées, votre vote **ne comptera pas** pour ce scrutin.
- Si vous faites une erreur sur votre bulletin de vote, vous pouvez y apporter vos modifications. Rayez d'un trait le nom complet du candidat ou de la réponse à la proposition. Vous avez alors la possibilité de faire un autre choix.
- Contactez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 pour demander un bulletin de remplacement si:
 - vous faites une erreur que vous ne pouvez pas corriger
 - votre bulletin est endommagé ou abîmé
 - votre bulletin est perdu.

3. Insérez le bulletin et signez l'enveloppe de retour

- Insérez uniquement votre bulletin (et non le bulletin d'une autre personne) dans votre enveloppe de retour. *(Si nous recevons une enveloppe contenant plusieurs bulletins, tous les bulletins inclus seront rejetés et ne seront pas comptés)*
- Vous devez signer votre enveloppe de retour, **sinon votre vote ne sera pas pris en compte**
- La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier.

Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

4. Retournez votre bulletin de vote

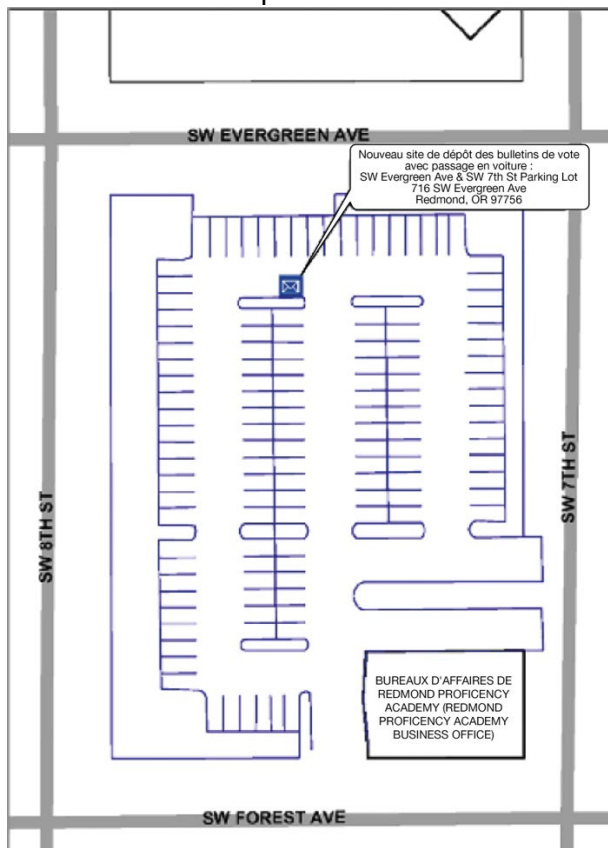
- **Par courrier:** Retournez votre bulletin dans votre enveloppe de retour de vote signée et scellée. L'affranchissement n'est pas nécessaire. Postez votre bulletin de vote au plus tard le mardi 7 novembre 2023. Seuls seront acceptés les bulletins de vote postés et oblitérés par le United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Greffier du Comté au plus tard le mardi 14 novembre.
- **À un site de dépôt officiel:** Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour du scrutin. L'affranchissement n'est pas nécessaire.

Itinéraires vers les plus récents sites de dépôt de bulletins de vote

Prêtez attention aux panneaux et bannières qui vous dirigeront vers ces sites de dépôt.

La boîte de dépôt de bulletins de vote de la bibliothèque de Redmond (Redmond Library) a été temporairement déplacée vers le parking situé au croisement de SW Evergreen Ave et de SW 7th St, à Redmond.

La bibliothèque de Redmond est en construction avec une date d'achèvement prévue en juin 2024. Une signalisation sera mise en place pour indiquer aux électeurs d'entrer dans le parking par la SW 7th St et d'en sortir par la SW Forest Ave.



Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire) (Deschutes County Expo Center (Fairgrounds))
3800 SW Airport Way, Redmond

La boîte de passage en voiture est située sur le rond-point à l'extrémité Est du parking.



.... Rappels

Votre Paquet de bulletins

Votre paquet de bulletins de vote contiendra au minimum les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie

Signature de votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

N'oubliez pas de signer votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

Renvoi de votre bulletin de vote

Aucun affranchissement n'est requis.

Postez-le au plus tard le jour du scrutin, le mardi 7 novembre 2023.

Vous avez le droit de voter !

Si vous êtes un citoyen américain, si vous résidez en Oregon, si vous avez 18 ans et si vous êtes inscrit sur les listes électorales.

- **Vous avez le droit** de voter même si vous êtes sans domicile fixe.
- **Vous avez le droit** de voter si vous avez été reconnu coupable d'un crime, mais à condition d'être sorti de prison, même si vous êtes en probation ou en liberté conditionnelle.
- **Vous avez le droit** de voter, que vous ayez un tuteur et que vous ayez besoin d'aide pour lire ou remplir votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de voter ou de déposer votre bulletin de vote si vous faites la queue avant 20 heures le jour de l'élection.
- **Vous avez le droit** de savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** de choisir si vous voulez ou non vous inscrire comme membre d'un parti politique.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un tampon de signature ou un autre moyen de marquage, mais vous devez d'abord remplir un formulaire. Personne ne peut signer à votre place.
- **Vous avez le droit** de demander de l'aide au personnel électoral, à un ami ou un membre de votre famille. Certaines personnes ne peuvent pas vous aider à voter, par exemple, votre supérieur hiérarchique ou un responsable syndical de votre entreprise.
- **Vous avez le droit** au secret du vote. Vous n'avez aucune obligation de dire à quiconque comment vous avez voté.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un « bulletin provisoire », même si on vous dit que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un nouveau bulletin si vous commettez une erreur.
- **Vous avez le droit** de voter pour qui vous voulez. Vous pouvez écrire le nom d'une autre personne si vous n'aimez pas les choix proposés sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de voter Oui ou Non sur toutes les questions figurant sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de ne pas cocher certains choix sur votre bulletin de vote. Les choix que vous marquez compteront toujours.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un système de vote pour toutes les élections fédérales permettant aux personnes handicapées de voter confidentiellement et indépendamment.
- **Vous avez le droit** de savoir si votre bulletin, voire même un « bulletin provisoire », a été pris en compte.
- **Vous avez le droit** de déposer une plainte si vous pensez que vos droits de vote ont été bafoués.

pour de plus amples informations

1 866 673 8683

en espagnol

TTY 1 800 735 2900

pour les malentendants

(Oregon Constitution, Sections 2 and 3; ORS Chapters 137, 246, 247, and 254; Vote By Mail Manual; Help America Vote Act of 2002; OAR 165-001-0090 and 165-007-0030)

Traitement des élections dans le Comté de Deschutes

Étape 1. Inscription des électeurs

Pour être inscrit au vote, vous devez fournir une pièce d'identité valide afin de prouver votre éligibilité au vote. Après examen et vérification de vos informations, nous les introduisons dans notre base de données d'inscription des électeurs.

ORS 247,012

Étape 2. Tests des équipements électoraux

Nous utilisons des équipements électoraux qui sont certifiés selon les normes de l'État et du Gouvernement Fédéral. Nous testons nos équipements électoraux avant, pendant et après chaque élection

ORS 254,235

Étape 3. Les bulletins de vote sont envoyés par la poste.

Tous les électeurs inscrits reçoivent par courrier un paquet de bulletins de vote contenant leur bulletin de vote et une enveloppe de retour préaffranchie comportant un tissage interne de sécurité imprimé qui protège votre vie privée et le secret de votre vote. Nous permettons aux électeurs en uniforme et aux civils résidant outre-mer inscrits d'accéder à leur bulletin de vote par courrier ou sur un portail en ligne.

ORS 253,065, 253,545, 254,470

Étape 4. Collecte des bulletins de vote

Dans le Comté de Deschutes, les électeurs peuvent retourner leur bulletin de vote par courrier ou dans l'un de nos dix sites officiels de dépôt des bulletins, idéalement situés dans le Comté. Les bulletins déposés sont recueillis et les bulletins postés sont réceptionnés au bureau du Greffier situé dans le bâtiment des services de Deschutes pour leur dépouillement.

ORS 254,4

Étape 5. Vérification de l'éligibilité de l'électeur

Dès sa réception votre bulletin de vote est envoyé dans notre machine de tri des enveloppes de vote qui numérise une image de votre signature tout en triant les bulletins par circonscription électorale. Un personnel électoral qualifié compare la signature de votre enveloppe à celle figurant dans la base de données d'inscription des électeurs.

ORS 247,012, 247,019, 247,025, & 254,470

Étape 6. Traitement des bulletins de vote

L'enveloppe passe à l'étape d'ouverture seulement si vos signatures correspondent. Si elles ne correspondent pas, nous vous contactons par courrier pour résoudre le problème afin de pouvoir compter votre bulletin. Si un bulletin est endommagé ou contient des marques illisibles par la machine, nous le signalons pour un examen manuel. Notre objectif est de compter tous les bulletins de vote admissibles selon l'intention des électeurs.

ORS 254,478

Étape 7. Scannage et dépouillement des bulletins de vote

Après avoir extrait les bulletins de leurs enveloppes, nous les scannons et nous comptons tous les votes valides afin de déterminer les résultats de chaque scrutin de l'élection. Notre système de vote certifié par le Gouvernement Fédéral et l'État est sécurisé et n'est jamais connecté à l'Internet.

ORS 254,485, 254,500

Étape 8. Décision sur le bulletin de vote

Des équipes de deux employés, chacun d'un parti politique différent, vérifient si les bulletins sont endommagés, s'ils ont des marques parasites ou s'ils comportent des corrections, des votes nuls, des votes excédentaires et des votes blancs afin de vérifier l'intention de l'électeur et d'assurer un dépouillement précis. Tous les bulletins de vote sont stockés dans un lieu sécurisé sous surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

ORS 254,476, 254,482, 254,483

Étape 9. Résultats non officiels

Nous commençons la publication de résultats non officiels après 20 heures le jour du scrutin. Les résultats ne sont pas officialisés tant que toutes les dates limites de retour des bulletins de vote ne sont pas expirées et tant que nous n'avons pas compté chaque bulletin valide que nous avons reçu.

ORS 254,545

Retrouvez les résultats non officiels sur deschutescounty.gov/electionresults

Étape 10. Certification des résultats officiels

Après que le Conseil des Officiers électoraux (Board of Canvassers) a examiné et vérifié les résultats de l'élection, les résultats officiels de l'élection sont certifiés par le Comté

ORS 254.545(3)

Les résultats certifiés de l'élection sont publiés 27 jours après le jour de l'élection sur deschutescounty.gov/electionresults

Étape 11. Audit

Les audits correspondent à une vérification et à un équilibrage normaux qui font partie de chaque élection. Nous utilisons les audits pour confirmer que l'interprétation et la comptabilisation des bulletins de vote des électeurs par le matériel électoral sont précises, que le résultat de l'élection reflète la manière avec laquelle les électeurs ont voté et que les employés électoraux ont appliqué les procédures.

ORS 254,529

Étape 12. Stockage des bulletins de vote

Nous stockons en toute sécurité tous les bulletins de vote en papier et autres documents comme faisant partie du dossier officiel pendant deux ans. Au-delà de deux ans, les bulletins de vote sont détruits.

OAR 166-150-0035(14)(a)

Élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections): Concours d'autocollants 2024 "I Voted (J'ai voté)"

Le bureau du Greffier du Comté de Deschutes (Deschutes County Clerk's Office) invite les élèves de la région à participer au concours d'autocollants **"I Voted" (J'ai voté) du Comté de Deschutes**. Les élèves de l'enseignement primaire et secondaire sont invités à créer un autocollant "I Voted" qui sera utilisé lors des élections primaires présidentielles et générales de 2024 et qui figurera dans la brochure des électeurs de chaque élection.

Les propositions de création d'autocollants par les écoles primaires (de la maternelle à la cinquième année) seront acceptées jusqu'à la fin de l'année et le gagnant sera annoncé en février 2024. Les propositions de création d'autocollants pour le collège (6-12) seront acceptées jusqu'à la fin du mois de juin 2024 et le gagnant sera annoncé en août 2024. Les contributions gagnantes seront utilisées dans le matériel électoral, les promotions et les activités de sensibilisation du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections), et exposées dans le Bâtiment des Services du Comté de Deschutes (County Services Building) au centre-ville de Bend.

Détails du concours

Le formulaire de participation au concours d'autocollants "I voted" et le modèle de création sont disponibles au bureau du Greffier et peuvent être téléchargés sur le site Web des élections du Comté de Deschutes (Deschutes Elections County): www.deschutescounty.gov/artcontest.

Les élèves de l'école primaire (de la maternelle à la cinquième année) doivent poster ou remettre leurs contributions d'ici le 31 décembre 2023.

Les élèves du collège et du lycée (middle-high school ou 6e-12e année) doivent poster ou remettre leurs contributions d'ici le 30 juin 2024.

En personne: Secrétariat du Comté de Deschutes (Deschutes County Clerk's Office), 1300 NW Wall St, Suite 202, Bend

Par courrier: Deschutes County Clerk's Office (Deschutes County Clerk's Office), "I Voted" Sticker Contest, PO Box 6005, Bend, Oregon 97708

Email: artcontest@deschutescounty.gov

Règlement du Concours de création d'autocollants 2024 "I Voted" "J'ai voté"

- Création d'un autocollant circulaire "J'ai voté" (il sera redimensionné pour correspondre à un autocollant de deux pouces (2") "ou 5 cm" de diamètre).
- Les créations manuelles et numériques sont acceptées
 - Les contributions numériques doivent présenter une résolution minimum de 300 ppi
 - Les contributions manuelles doivent être dessinées sur du papier blanc.
- Les créations doivent être non partisanses et ne doivent faire référence à aucun groupe politique
- Les créations doivent inclure au minimum les couleurs rouge, blanc et bleu
- Les créations doivent être originales et ne pas utiliser ou réutiliser des images appartenant à autrui (clip art ou images protégées par des droits d'auteur).

Mesure 9-162 – Services d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue)

Prélèvement d'option locale pour le financement des services d'incendies et d'urgence médicale.

Question : Le district doit-il prélever \$0,75 par tranche de \$1000 de valeur imposable pour le financement des opérations générales pendant cinq ans, à partir de 2024-2025 ?

Cette mesure peut entraîner une augmentation de l'impôt foncier de plus de trois pour cents.

Résumé : La Mesure, si elle est approuvée, autorisera les Services d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue) (le District) à prélever un impôt pour couvrir le coût annuel des services d'incendies et des secours médicaux d'urgence. La mesure prévoit un prélèvement local au taux de \$0,75 pour \$1000 de valeur imposable pendant cinq ans, à compter du 1er juillet 2024. Pour une maison d'une valeur imposable de \$200 000, le coût annuel estimé atteindra \$150 par an, soit environ \$12,50 par mois.

Les fonds seront utilisés pour :

- Assurer la prise en charge d'une réponse à un niveau paramédical pour toutes les urgences médicales engageant le pronostic vital.
- Répondre à la demande croissante d'interventions en cas d'incendies de forêt et d'incendies de constructions.
- Aider le district à faire face à l'augmentation récente du nombre d'appels.

Total des recettes ESTIMÉES pour chaque année de prélèvement :

\$3 604 000 en 2024-2025

\$3 712 000 en 2025-2026

\$3 823 500 en 2026-2027

\$3 938 500 en 2027-2028

\$4 056 500 en 2028-2029

Le coût fiscal estimé de cette Mesure correspond à une ESTIMATION SEULEMENT, se fondant sur les meilleures informations disponibles auprès des évaluateurs du Comté au moment de l'estimation et peut refléter l'impact de remises pour paiement anticipé, pour compression et en raison du taux de recouvrement.

Déclaration explicative

Quels sont les services assurés par le service d'incendie et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue) ?

Le service d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue) (le District) est le premier intervenant en cas d'incendie et sur une urgence médicale dans sa zone de service, en assurant la prévention des incendies, l'éducation du public, la lutte contre les incendies par aéronefs, le secours sur corde, sur l'eau et sur la glace ainsi que le transport en ambulance de patients dans le cadre d'une réanimation de base ou avancée. Son personnel se compose de 58 pompiers professionnels, d'auxiliaires médicaux et d'ambulanciers.

Qui est desservi par le District ?

Le service d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue) assure des services d'intervention d'urgence aux résidents d'une zone de 294 miles carrés (761 km²) comprenant Redmond, Terrebonne, Eagle Crest et les zones environnantes ainsi que l'aéroport de Redmond (Redmond Airport). Le District a répondu à environ 7 100 appels en 2022 pour les 47 500 résidents à temps plein du district et les nombreux résidents à temps partiel.

Comment le district est-il financé ?

Le District est principalement financé par l'impôt foncier, notamment par un prélèvement de fonctionnement local de \$0,27 par tranche de \$1000 de valeur imposable qui expirera en 2024-2025. En outre, il perçoit des revenus provenant de la facturation des ambulances et d'un contrat de prestation de services à l'aéroport de Redmond (Redmond Airport). S'il est approuvé, le prélèvement local quinquennal complétera l'assiette fiscale.

Comment les fonds prélevés sont-ils utilisés ?

Les fonds seront utilisés pour maintenir le niveau actuel de réponse du District aux urgences médicales et aux incendies ainsi qu'aux transports en ambulance. L'accroissement et le vieillissement de la population ont contribué à une augmentation de 68 % des appels d'urgence au cours des dix dernières années. L'adoption de cette taxe permettra d'assurer la continuité de la réponse face à chaque urgence par un minimum de deux pompiers ou infirmiers parfaitement formés, à toute heure du jour et de la nuit.

S'il est approuvé, le prélèvement permettra de :

- Contribuer à garantir une réponse de niveau paramédical à toutes les urgences médicales mettant en jeu le pronostic vital. (Les ambulanciers paramédicaux ayant des compétences en soins intensifs de réanimation sont en mesure d'effectuer sur

place des procédures qui n'étaient auparavant disponibles que dans les services d'urgence).

- Prendre en charge de manière continue la réponse à tous les appels médicaux par une équipe composée d'au moins deux personnels paramédicaux. (Les urgences médicales représentent environ 85 % des appels auxquels répond le service d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue)).
- Répondre à la demande croissante d'interventions en cas d'incendies de forêt et d'incendies de constructions.
- Aider le District à faire face à l'augmentation récente du nombre d'appels.

Quel est le coût pour les contribuables fonciers ?

Le prélèvement s'effectuera à un taux fixe de \$0,75 par tranche de \$1000 de valeur imposable (la valeur imposable est différente de la valeur marchande). Le montant du prélèvement pour une propriété résidentielle dans le District et estimée à \$200 000, s'établira à \$150 par an, soit environ \$12,50 dollars par mois.

Que se passera-t-il si le prélèvement n'est pas approuvé ?

Si le prélèvement quinquennal n'est pas approuvé, les postes supplémentaires de pompiers et d'auxiliaires médicaux ne seront pas pourvus et les délais d'intervention continueront de s'allonger. L'accroissement de la population du District d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & District), s'il se poursuit, ne permettra pas au District de répondre à la demande des services d'urgence et devra chercher des mesures de financement supplémentaires ou modifier la prise en charge de ses services.

Souhaitez-vous plus d'informations ?

Visitez le site web du District à l'adresse <http://www.rdmfire.org>.

(Ces informations sont fournies par Pat Dale, Redmond Fire & Rescue - services d'incendies et de secours de Redmond (Redmond Fire & Rescue)).

Mesure 9-163 - District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District)

Taxe d'option locale de cinq ans pour le fonctionnement général

Question : Le District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District) doit-il imposer une taxe annuelle de \$6 000 pendant cinq ans pour son fonctionnement général à compter de 2023/2024 ? Cette Mesure peut entraîner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

Résumé : Les impôts nécessaires pour cinq ans s'élèvent à \$30 000, qui seront prélevés en montants égaux de \$6 000 chaque année. Les recettes fiscales provenant de cette mesure seront suffisantes pour permettre au District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District) d'assurer son niveau actuel de service aux résidents situés dans les limites du District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District) :

Nivellement des routes, revêtement en roches, contrôle de la poussière, déneigement, panneaux de sécurité et de contrôle de la circulation, assurance du District, dépenses de fonctionnement du District.

Lors de la création du District, le Conseil d'administration, sur les conseils du Comté de Deschutes, a fixé le taux d'imposition à \$1,0469 par tranche de \$1000 de valeur imposable. Cette estimation incluait les propriétés situées le long de Rim Rd qui ne font PAS partie du District. Après avoir exclu les propriétés de Rim Rd du District, la valeur restante des propriétés du District s'est traduite par une diminution des recettes fiscales dudit District.

Ce nouveau taux REMPLACE le taux de prélèvement expiré. Il ne s'ajoute PAS au taux évalué du prélèvement expiré.

Déclaration explicative

Lorsque le District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District) a été créé, le Conseil d'administration, sur les conseils du Comté de Deschutes, a déterminé que le taux nécessaire pour atteindre les objectifs du District routier était de \$1,0469 par tranche de \$1000 de valeur imposable. Ce taux de \$1,0469 par \$1000 de valeur imposable correspond au taux permanent et ne peut être modifié qu'avec l'approbation par vote de la population de l'État de l'Oregon lors d'une élection au niveau de l'État.

Les limites de la carte de base établissant le District ont été improprement tracées en incluant des propriétés le long de Rim Rd qui ne font PAS partie du District routier. Après avoir exclu les propriétés de Rim Rd du District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District), le Comté de Deschutes a réévalué la valeur des propriétés du District routier. Cette réévaluation a entraîné une baisse des recettes fiscales pour le District.

Les dépenses du District routier devraient être supérieures aux recettes fiscales dans un avenir proche, suite aux augmentations des coûts de déneigement, de nivellement, de revêtement rocheux, des assurances du District et du contrôle de la poussière. L'impôt local optionnel proposé sur cinq ans fournira des revenus mieux adaptés pour répondre aux besoins d'amélioration des routes, du déneigement, du contrôle des poussières et de la sécurité dans un avenir proche.

Ce nouveau taux REMPLACERA le taux de prélèvement EXPIRÉ. Il ne s'ajoute PAS au taux évalué pour le prélèvement EXPIRÉ.

(Ces informations sont fournies par Debra L Grinols, District routier spécial de Ponderosa Pines East (Ponderosa Pines East Special Road District)).

Mesure 16-107 – District Rural de Protection contre les Incendies RFPD de Crooked River Ranch

Prélèvement d'option locale sur cinq ans pour les services d'incendie et les services médicaux d'urgence.

QUESTION : Le District doit-il prélever \$1,17 par tranche de \$1.000 de valeur imposable pour le financement des opérations des services d'urgence pendant cinq ans, à partir de 2024-2025 ? Cette mesure peut entraîner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

RÉSUMÉ : Cette mesure, si elle est approuvée, autorisera le District rural de protection contre les incendies de Crooked River Ranch (Crooked River Ranch Rural Fire Protection District) à prélever des impôts pour financer le coût annuel des opérations d'incendie, de secours, et des services médicaux d'urgence. La mesure prévoit un prélèvement local au taux de \$1,17 pour \$1.000 de valeur imposable pendant cinq ans, à compter du 1er juillet 2024. Cette mesure remplacerait le prélèvement actuel, qui expirera le 30 juin 2024. Pour une maison d'une valeur imposable de \$200.000, le coût annuel estimé atteindra \$234 par an, soit environ \$19,50 par mois.

Le District fait actuellement face à une montée en flèche des frais occasionnés par l'augmentation du volume des appels d'urgence, et à une croissance des frais liés à la prestation des services d'urgence. Les fonds levés par ce prélèvement seront utilisés pour prendre en charge les opérations suivantes : 1) maintenir l'augmentation du personnel pour répondre au volume croissant des appels ; 2) répondre à l'augmentation des frais liés aux interventions sur les incendies, les secours, et les urgences médicales ; 3) participer aux épargnes visant à remplacer les équipements les plus importants.

Le taux du prélèvement proposé permettrait de recueillir environ \$492.649 en 2024-2025, \$514.819 en 2025-2026, \$537.986 en 2026-2027, \$562.195 en 2027-2028 et \$587.494 en 2028-2029, soit un total de \$2 695 143.

Déclaration explicative

Quels sont les services assurés par le service d'incendie et de secours de Crooked River Ranch (Crooked River Ranch Fire & Rescue) ?

Le service d'incendies et de secours de Crooked River Ranch (Crooked River Ranch Fire & Rescue) (le District) assure une intervention d'urgence dans sa zone de service, en assurant l'extinction et la prévention des incendies, le secours technique sur corde, ainsi qu'un service d'ambulance dans le cadre d'une réanimation de base ou avancée. Il est composé de six personnels de carrière, et de vingt et un volontaires, tels que des pompiers, des auxiliaires médicaux, et des EMT.

Qui est desservi par le District ?

Le service d'incendies et de secours de Crooked River Ranch (Crooked River Ranch Fire & Rescue) assure des interventions d'urgence pour environ 5.500 résidents et pour les nombreux touristes qui visitent la communauté de Crooked River Ranch, qui s'étend sur 16,4 miles carrés. En 2022, le district a répondu à plus de 600 appels.

Comment le District est-il financé ?

Le District est principalement financé par l'impôt foncier, notamment par un prélèvement de fonctionnement local de \$0,89 par tranche de \$1.000 de valeur imposable, qui expirera le 30 juin 2024. En outre, il perçoit des revenus provenant de la facturation des ambulances. S'il est approuvé, le prélèvement local quinquennal complétera l'assiette fiscale permanente.

Comment les fonds prélevés seront-ils utilisés ?

Les fonds seront utilisés pour maintenir le niveau actuel de réponse du District aux urgences médicales et aux incendies ainsi qu'aux transports en ambulance. L'accroissement et le vieillissement de la population ont contribué à une augmentation de 36 % du volume total des appels, et à une augmentation de 66 % des appels d'urgence médicale au cours des dix dernières années. L'adoption de cette taxe permettra d'assurer la continuité des interventions pour chaque urgence par des pompiers/auxiliaires médicaux parfaitement formés, à toute heure du jour et de la nuit.

S'il est approuvé, le prélèvement permettra au District de :

- Garantir le maintien en poste de deux pompiers/auxiliaires médicaux subventionnés, et d'ajouter un troisième pompier/auxiliaire médical, afin de relayer chacune des trois équipes composées de deux pompiers/auxiliaires médicaux de carrière. Ces pompiers/auxiliaires médicaux garantiront la capacité du District à répondre au nombre croissant d'appels reçus par les services d'urgence médicale, et de respecter les normes nationales concernant la quantité minimum de personnel pour lutter contre les incendies de construction.
- Répondre à la demande croissante d'interventions en cas d'incendies de forêt et d'incendies de constructions.
- Couvrir l'augmentation des frais liés aux interventions d'urgence.
- Économiser en vue des frais de remplacement des équipements les plus importants.

Quel est le coût pour les contribuables fonciers ?

Le prélèvement s'effectuera à un taux fixe de \$1,17 par tranche de \$1.000 de valeur imposable (la valeur imposable est différente de la valeur marchande). Ce nouveau taux de prélèvement représente une augmentation de \$0,28 par rapport au prélèvement expiré. Pour une maison d'une valeur imposable de \$200.000, l'augmentation par

rapport au prélèvement expiré atteindra \$56 par an, soit environ \$4,66 par mois. Le montant total du nouveau prélèvement pour une propriété estimée à \$200.000, s'établira à \$234 par an, soit environ \$19,50 par mois.

Que se passera-t-il si le prélèvement n'est pas approuvé ?

Si le prélèvement quinquennal n'est pas approuvé, les postes supplémentaires de pompiers et d'auxiliaires médicaux ne seront pas pourvus et les délais d'intervention seront allongés pour certaines urgences. La population du District continue d'augmenter, et le service d'incendies et de secours de Crooked River Ranche (Crooked River Ranch Fire & District) ne parvient plus à répondre à la demande des services d'urgence et doit chercher des mesures de financement supplémentaires ou modifier la prise en charge de ses services.

Souhaitez-vous plus d'informations ?

Visitez le site web du District à l'adresse <http://www.crrfire.org>.

(Ces informations sont fournies par Sean Hartley, Capitaine des Pompiers, Crooked River Ranch RFPD.)